

## SOMMAIRE

- 1-2 Éditorial
- 3-15 Les Vœux de l'Af2i
- 16 Profils institutionnels
- 17 La gestion alternative
- 18-21 Point de vue
- 22-24 La page des fonds de place
- 25-29 Le point sur...
- 30 Études et recherche académique
- 31 "C'est dit, c'est écrit"
- 32-33 Bonnes feuilles
- 34 Nouveaux adhérents
- 35 Vie de l'association
- 36 Nos adhérents



**L'Af2i,**  
le référent institutionnel indépendant

Association française des investisseurs institutionnels  
36, rue de l'Arcade - 75008 PARIS

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Agrément n°00155634 délivré le 26/07/02 à Paris

### CONTACTS :

Jean-François Boulrier, Président  
Jean Eyraud, Président d'honneur  
Patrice Billaut, Délégué général  
Sylvie Malécot, Directeur  
Émilie Balard, Directrice de la communication

[af2i@af2i.org](mailto:af2i@af2i.org)  
[www.af2i.org](http://www.af2i.org)  
Tél. +33 (0)1 42 96 25 36  
Fax +33 (0)1 73 76 63 95

## La retraite de nouveau à l'ordre du jour

JEAN-FRANCOIS BOULIER, PRÉSIDENT DE L'AF2I



Et l'Af2i se mobilise ! Quel sujet est-il plus emblématique de la gestion institutionnelle que celui de la retraite ? Dans notre enquête annuelle, les réserves en vue de la retraite représentent 15 % des encours de la gestion institutionnelle française ; si l'on ajoute la part d'assurance vie qui y est consacrée, directement dans les régimes d'entreprises et individuels ou indirectement en produits d'épargne, c'est largement plus des deux tiers des provisions de toutes sortes.

Quelle préoccupation sociale serait-elle plus sensible aux yeux de tous ? À la question posée de la première motivation d'épargne, plus de 70 % des Français interrogés dans la première édition du Baromètre AMF de l'épargne et de l'investissement de décembre 2017 répondent, la retraite. Pourtant les évolutions de nos systèmes de retraite ont souvent été mal accueillies. Qui ne se souvient pas des grèves de 1995 ? Peut-être ceux qui étaient trop jeunes à ce moment-là ...et qui pourtant craignent de voir leurs revenus à la retraite encore sensiblement abaissés.

Nos systèmes de retraite ne sont pas parfaits mais sont loin de la faillite annoncée par les Cassandre, notamment en raison des adaptations régulières qu'ils ont connus et de leur bonne gestion. Comment les améliorer encore et comment faire en sorte que la connaissance et la confiance de nos concitoyens qui en bénéficient s'améliorent ? Les débats stériles entre répartition et capitalisation, entre sortie en rente et disponibilité du capital pourraient être utilement dépassés en s'appliquant à rendre la retraite plus prévisible et les moyens

pour la compléter mieux connus, mieux utilisés et surtout largement encouragés. Emmanuel Macron, lors de sa campagne électorale, a indiqué vouloir souhaiter instituer plus de simplicité et d'équité. Comment y parvenir ? Et comment gérer la transition vers un nouveau système, à un horizon raisonnable ?

L'Af2i vient de créer une commission « Investissements Retraite » pour participer de façon constructive aux débats qui s'engagent. Cette commission va établir d'une part un panorama des systèmes et de leurs réserves dans notre pays. Elle se rapprochera des associations étrangères, en particulier européennes, pour analyser les options, les difficultés et les modes de transition qui ont pu être adoptées par nos voisins. Elle veut, d'autre part, être une force de proposition pour les réformes en préparation, ainsi que pour les dispositifs de gestion de l'épargne-retraite ou d'épargne en vue de la retraite, que l'on a souvent tendance à confondre alors qu'elles n'ont ni le même objectif, ni les mêmes contraintes et ne reposent pas non plus sur les mêmes stratégies de gestion.

L'horizon de temps des réserves gérées pour la retraite dépasse quarante ans. Une unité d'épargne investie il y a 40 ans dans un fonds en euro parmi les meilleurs du marché vaut aujourd'hui plus de 4 fois sa valeur en pouvoir d'achat. Plus encore, 6 fois quand l'investissement a été fait dans un panier diversifié d'actions dont les dividendes ont été réinvestis.

Bien gérer avec prudence et frugalité sur ces horizons longs mérite d'être davantage expliqué, défendu et, surtout, mis en œuvre pour le bénéfice des futurs retraités. Les entraves diverses, réglementations, besoins excessifs en fonds propres, ignorance, doivent être mis en regard des bénéfices d'une gestion de long terme largement ouverte sur l'ensemble des classes d'actifs pouvant sur la durée apporter performance et indexation sur le niveau de vie.

Une once d'audace, une dose de réalisme, un peu de pragmatisme et beaucoup de professionnalisme, voilà ce que nous espérons voir mis à l'œuvre pour cette réforme des retraites à laquelle nous souhaitons la plus grande concertation si l'on veut succès et acceptation ●

Info+



## SYLVIE MALECOT

rejoint l'équipe permanente de l'Af2i en qualité de directeur. Elle participera, entre autres, à la veille réglementaire, au suivi des commissions (en particulier, Investissements Retraite et Impact ESG) et des évolutions des marchés.

